VILLE DE Mascouche

CON 104

ZONE: **CON 104**

Annexe «A» du règlement de zonage numéro 1103

CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES										
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale								
		H-2 : Habitation bifamiliale								
		H-3 : Habitation trifamiliale								
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)								
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective								
		H-6 : Maison-mobile								
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage								
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux								
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface								
		C-2.3 : Marché aux puces								
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface								
		C-4.1 : Gîte touristique et tâble champêtre								
		C-4.2 : Autres types d'hébergement								
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool								
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool								
		C-4.5 : Spectacles érotiques								
		C-5.1 : Postes d'essence								
		C-5.2 : Stations-services (entretien)								
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)								
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs								
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés								
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules								
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture								
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions								
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs								
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces								
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique								
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur								
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur								
		C-6.3 : Terrains de camping								
		C-6.4 : Arcades de jeux								
		C-7 : Commerces para-industriels								
		C-8 : Commerce artisanal								
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier								
		C-10 : Commerces et services régionaux								
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères								
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées								
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées								
		I-4 : Industries extractives								
		I-5 : Aéroport								
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	■							
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux								
		P-1.3 : Terrains de sports								
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux								
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux								
		P-4 : Infrastructures publiques majeures								
		P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs								
	AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage	■							
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole								
		A-3 : Activité para-agricole								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée								
		Jumelée								
		Contiguë								
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)								
		Profondeur minimale (m)								
		Superficie de planchers minimale par logement (m^2)								
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m^2)								
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m^2)								
		Hauteur en étage(s) minimale								
		Hauteur en étage(s) maximale								
		Hauteur en mètres minimale								
		Hauteur en mètres maximale								
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)								
		Rapport bâti/terrain minimal (%)								
		Rapport bâti/terrain maximal (%)								
	MARGES	Avant minimale (m)								
		Latérale minimale (m)								
		Latérales totales minimales (m)								
		Arrière minimale (m)								
LOTISSEMENT										
	TERRAIN	Largeur minimale (m)								
		Profondeur minimale (m)								
		Superficie minimale (m^2)								
DIVERS										
Normes spécifiques à certaines zones Conservation (art.269)			■							
Chapitre 5 : Dispositions encadrant l'abattage d'arbres dans les bois et corridors forestiers d'intérêt pour la protection du couvert forestier			■	■						
Pour les usages publics prévus au cahier de spécification, les dispositions de l'article 254 du Règlement de zonage numéro 1103 concernant les distances séparatrices relatives à un immeuble protégé sont non applicables.			■							

NOTES	**AMENDEMENTS**		**AMENDEMENTS**	
	1103-58	2020-05-13		
	1103-73	2024-05-15		

* Modification aux limites de la zone seulement

VILLE DE Mascouche

ZONE: **CON 107**

Annexe «A» du règlement de zonage numéro 1103

CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES										
USAGES PERMIS	**HABITATION**	H-1 : Habitation unifamiliale	■							
		H-2 : Habitation bifamiliale								
		H-3 : Habitation trifamiliale								
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)								
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective								
		H-6 : Maison-mobile								
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage								
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux								
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface								
		C-2.3 : Marché aux puces								
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface								
		C-4.1 : Gîte touristique et tâble champêtre								
		C-4.2 : Autres types d'hébergement								
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool								
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool								
		C-4.5 : Spectacles érotiques								
		C-5.1 : Postes d'essence								
		C-5.2 : Stations-services (entretien)								
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)								
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs								
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés								
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules								
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture								
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions								
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs								
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces								
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique								
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur								
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur								
		C-6.3 : Terrains de camping								
		C-6.4 : Arcades de jeux								
		C-7 : Commerces para-industriels								
		C-8 : Commerce artisanal								
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier								
		C-10 : Commerces et services régionaux								
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères								
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées								
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées								
		I-4 : Industries extractives								
		I-5 : Aéroport								
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	■							
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux								
		P-1.3 : Terrains de sports								
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux								
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux								
		P-4 : Infrastructures publiques majeures								
		P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs								
	AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage	■							
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole								
		A-3 : Activité para-agricole								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS			**(1)**						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES SPÉCIFIQUES	**STRUCTURE**	Isolée		■						
		Jumelée								
		Contiguë								
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)								
		Profondeur minimale (m)								
		Superficie de planchers minimale par logement (m^2)								
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m^2)								
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m^2)								
		Hauteur en étage(s) minimale								
		Hauteur en étage(s) maximale								
		Hauteur en mètres minimale								
		Hauteur en mètres maximale								
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)		**150**						
		Rapport bâti/terrain minimal (%)								
		Rapport bâti/terrain maximal (%)		**50**						
	MARGES	Avant minimale (m)		**7**						
		Latérale minimale (m)		**5**						
		Latérales totales minimales (m)		**10**						
		Arrière minimale (m)		**8**						
LOTISSEMENT										
	TERRAIN	Largeur minimale (m)		**20**						
		Profondeur minimale (m)		**30**						
		Superficie minimale (m^2)	**8 000**	**600**						
DIVERS										
P.I.I.A.				■						
Usage résidentiel autorisé en vertu de l'article 251.1			■							
Chapitre 5 : Dispositions encadrant l'abattage d'arbres dans les bois et corridors forestiers d'intérêt pour la protection du couvert forestier			■	■						

NOTES

(1) Antenne de télécommunication

AMENDEMENTS		AMENDEMENTS	
1103-0	2006-09-12		
1103-58	2020-05-13		

VILLE DE Mascouche

ZONE: **CON 116**

Annexe «A» du règlement de zonage numéro 1103

CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES										
USAGES PERMIS	**HABITATION**	H-1 : Habitation unifamiliale	■							
		H-2 : Habitation bifamiliale								
		H-3 : Habitation trifamiliale								
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)								
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective								
		H-6 : Maison-mobile								
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage								
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux								
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface								
		C-2.3 : Marché aux puces								
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface								
		C-4.1 : Gîte touristique et tâble champêtre								
		C-4.2 : Autres types d'hébergement								
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool								
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool								
		C-4.5 : Spectacles érotiques								
		C-5.1 : Postes d'essence								
		C-5.2 : Stations-services (entretien)								
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)								
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs								
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés								
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules								
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture								
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions								
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs								
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces								
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique								
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur								
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur								
		C-6.3 : Terrains de camping								
		C-6.4 : Arcades de jeux								
		C-7 : Commerces para-industriels								
		C-8 : Commerce artisanal								
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier								
		C-10 : Commerces et services régionaux								
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères								
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées								
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées								
		I-4 : Industries extractives								
		I-5 : Aéroport								
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature		■						
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux								
		P-1.3 : Terrains de sports								
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux								
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux								
		P-4 : Infrastructures publiques majeures								
		P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs								
	AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage		■						
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole			■					
		A-3 : Activité para-agricole								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS				**(1)**					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES SPÉCIFIQUES	**STRUCTURE**	Isolée	■							
		Jumelée								
		Contiguë								
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)								
		Profondeur minimale (m)								
		Superficie de planchers minimale par logement (m^2)								
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m^2)								
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m^2)								
		Hauteur en étage(s) minimale								
		Hauteur en étage(s) maximale								
		Hauteur en mètres minimale								
		Hauteur en mètres maximale								
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)	**60**							
		Rapport bâti/terrain minimal (%)								
		Rapport bâti/terrain maximal (%)	**30**							
	MARGES	Avant minimale (m)	**6**							
		Latérale minimale (m)	**1,5**							
		Latérales totales minimales (m)	**3**							
		Arrière minimale (m)	**8**							
LOTISSEMENT										
	TERRAIN	Largeur minimale (m)								
		Profondeur minimale (m)								
		Superficie minimale (m^2)								
DIVERS										
Normes spécifiques à certaines zones Conservation (art. 269)				■	■					
Uniquement sur les emplacements déjà occupés par une habitation de ce type au 1er janvier 201			■							
Usage résidentiel autorisé en vertu de l'article 251.1			■							
Chapitre 5 : Dispositions encadrant l'abattage d'arbres dans les bois et corridors forestiers d'intérêt pour la protection du couvert forestier			■	■	■					

NOTES

(1) Élevage de bovidés ou d'équidés

AMENDEMENTS		AMENDEMENTS	
1103-13	2010-06-22		
1103-58	2020-05-12		

VILLE DE Mascouche

ZONE: **CON 126**

Annexe «A» du règlement de zonage numéro 1103

CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS – HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale								
	H-2 : Habitation bifamiliale								
	H-3 : Habitation trifamiliale								
	H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)								
	H-5 : Habitation multifamiliale et collective								
	H-6 : Maison-mobile								
COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage								
	C-2.1 : Commerces et services locaux généraux								
	C-2.2 : Commerces locaux à grande surface								
	C-2.3 : Marché aux puces								
	C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface								
	C-4.1 : Gîte touristique et tâble champêtre								
	C-4.2 : Autres types d'hébergement								
	C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool								
	C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool								
	C-4.5 : Spectacles érotiques								
	C-5.1 : Postes d'essence								
	C-5.2 : Stations-services (entretien)								
	C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)								
	C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs								
	C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés								
	C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules								
	C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture								
	C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions								
	C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs								
	C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces								
	C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique								
	C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur								
	C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur								
	C-6.3 : Terrains de camping								
	C-6.4 : Arcades de jeux								
	C-7 : Commerces para-industriels								
	C-8 : Commerce artisanal								
	C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier								
	C-10 : Commerces et services régionaux								
INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères								
	I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées								
	I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées								
	I-4 : Industries extractives								
	I-5 : Aéroport								
PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	■							
	P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux								
	P-1.3 : Terrains de sports								
	P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux								
	P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux								
	P-4 : Infrastructures publiques majeures								
	P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs								
AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage								
	A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole								
	A-3 : Activité para-agricole								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	**(1)**							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								
NORMES									
NORMES SPÉCIFIQUES – STRUCTURE	Isolée								
	Jumelée								
	Contiguë								
DIMENSIONS	Largeur minimale (m)								
	Profondeur minimale (m)								
	Superficie de planchers minimale par logement (m^2)								
	Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m^2)								
	Superficie de plancher maximale par bâtiment (m^2)								
	Hauteur en étage(s) minimale								
	Hauteur en étage(s) maximale								
	Hauteur en mètres minimale								
	Hauteur en mètres maximale								
DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)								
	Rapport bâti/terrain minimal (%)								
	Rapport bâti/terrain maximal (%)								
MARGES	Avant minimale (m)								
	Latérale minimale (m)								
	Latérales totales minimales (m)								
	Arrière minimale (m)								
LOTISSEMENT									
TERRAIN	Largeur minimale (m)								
	Profondeur minimale (m)								
	Superficie minimale (m^2)								
DIVERS									
Normes spécifiques à certaines zones Conservation (art. 269)		■							
P.I.I.A.		■							
Chapitre 5 : Dispositions encadrant l'abattage d'arbres dans les bois et corridors forestiers d'intérêt pour la protection du couvert forestier		■							

NOTES

(1) Acériculture

AMENDEMENTS		AMENDEMENTS	
1103-0	2006-09-12		
1103-27 *	2014-11-26		
1103-35	2015-07-03		
1103-58	2020-05-13		

* Modification aux limites de la zone seulement

VILLE DE Mascouche

ZONE: **CON 127**

Annexe «A» du règlement de zonage numéro 1103

CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS – HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale								
	H-2 : Habitation bifamiliale								
	H-3 : Habitation trifamiliale								
	H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)								
	H-5 : Habitation multifamiliale et collective								
	H-6 : Maison-mobile								
COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage								
	C-2.1 : Commerces et services locaux généraux								
	C-2.2 : Commerces locaux à grande surface								
	C-2.3 : Marché aux puces								
	C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface								
	C-4.1 : Gîte touristique et tâble champêtre								
	C-4.2 : Autres types d'hébergement								
	C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool								
	C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool								
	C-4.5 : Spectacles érotiques								
	C-5.1 : Postes d'essence								
	C-5.2 : Stations-services (entretien)								
	C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)								
	C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs								
	C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés								
	C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules								
	C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture								
	C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions								
	C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs								
	C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces								
	C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique								
	C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur								
	C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur								
	C-6.3 : Terrains de camping								
	C-6.4 : Arcades de jeux								
	C-7 : Commerces para-industriels								
	C-8 : Commerce artisanal								
	C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier								
	C-10 : Commerces et services régionaux								
INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères								
	I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées								
	I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées								
	I-4 : Industries extractives								
	I-5 : Aéroport								
PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	■							
	P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux								
	P-1.3 : Terrains de sports								
	P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux								
	P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux								
	P-4 : Infrastructures publiques majeures								
	P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs								
AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage								
	A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole								
	A-3 : Activité para-agricole								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES									
NORMES SPÉCIFIQUES – STRUCTURE	Isolée								
	Jumelée								
	Contiguë								
DIMENSIONS	Largeur minimale (m)								
	Profondeur minimale (m)								
	Superficie de planchers minimale par logement (m^2)								
	Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m^2)								
	Superficie de plancher maximale par bâtiment (m^2)								
	Hauteur en étage(s) minimale								
	Hauteur en étage(s) maximale								
	Hauteur en mètres minimale								
	Hauteur en mètres maximale								
DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)								
	Rapport bâti/terrain minimal (%)								
	Rapport bâti/terrain maximal (%)								
MARGES	Avant minimale (m)								
	Latérale minimale (m)								
	Latérales totales minimales (m)								
	Arrière minimale (m)								
LOTISSEMENT									
TERRAIN	Largeur minimale (m)								
	Profondeur minimale (m)								
	Superficie minimale (m^2)								
DIVERS									
Normes spécifiques à certaines zones Conservation (art. 269)		■							
Chapitre 5 : Dispositions encadrant l'abattage d'arbres dans les bois et corridors forestiers d'intérêt pour la protection du couvert forestier		■							

NOTES	AMENDEMENTS		AMENDEMENTS	
	1103-12 *	2010-06-22		
	1103-35	2015-07-03		
	1103-58	2020-05-13		

* Modification aux limites de la zone seulement

VILLE DE Mascouche

ZONE: CON 128

CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES							
USAGES PERMIS	**HABITATION**	H-1 : Habitation unifamiliale					
		H-2 : Habitation bifamiliale					
		H-3 : Habitation trifamiliale					
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)					
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective					
		H-6 : Maison-mobile					
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage					
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux					
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface					
		C-2.3 : Marché aux puces					
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface					
		C-4.1 : Gîte touristique et tâble champêtre					
		C-4.2 : Autres types d'hébergement					
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool					
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool					
		C-4.5 : Spectacles érotiques					
		C-5.1 : Postes d'essence					
		C-5.2 : Stations-services (entretien)					
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)					
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs					
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés					
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules					
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture					
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions					
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs					
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces					
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique					
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur					
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur					
		C-6.3 : Terrains de camping					
		C-6.4 : Arcades de jeux					
		C-7 : Commerces para-industriels					
		C-8 : Commerce artisanal					
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier					
		C-10 : Commerces et services régionaux					
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères					
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées					
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées					
		I-4 : Industries extractives					
		I-5 : Aéroport					
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	●				
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux					
		P-1.3 : Terrains de sports					
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux					
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux					
		P-4 : Infrastructures publiques majeures					
		P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs					
	AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage					
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole					
		A-3 : Activité para-agricole					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						
NORMES							
NORMES SPÉCIFIQUES	**STRUCTURE**	Isolée					
		Jumelée					
		Contiguë					
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)					
		Profondeur minimale (m)					
		Superficie de planchers minimale par logement (m^2)					
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m^2)					
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m^2)					
		Hauteur en étage(s) minimale					
		Hauteur en étage(s) maximale					
		Hauteur en mètres minimale					
		Hauteur en mètres maximale					
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)					
		Rapport bâti/terrain minimal (%)					
		Rapport bâti/terrain maximal (%)					
	MARGES	Avant minimale (m)					
		Latérale minimale (m)					
		Latérales totales minimales (m)					
		Arrière minimale (m)					
LOTISSEMENT							
	TERRAIN	Largeur minimale (m)					
		Profondeur minimale (m)					
		Superficie minimale (m^2)					
DIVERS							

NOTES	**Amendements**	
	No. Règl.	Date

VILLE DE Mascouche

ZONE: **CON 129**

Annexe «A» du règlement de zonage numéro 1103

CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES										
USAGES PERMIS	**HABITATION**	H-1 : Habitation unifamiliale	■							
		H-2 : Habitation bifamiliale								
		H-3 : Habitation trifamiliale								
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)								
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective								
		H-6 : Maison-mobile								
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage								
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux								
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface								
		C-2.3 : Marché aux puces								
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface								
		C-4.1 : Gîte touristique et tâble champêtre								
		C-4.2 : Autres types d'hébergement								
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool								
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool								
		C-4.5 : Spectacles érotiques								
		C-5.1 : Postes d'essence								
		C-5.2 : Stations-services (entretien)								
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)								
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs								
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés								
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules								
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture								
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions								
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs								
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces								
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique								
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur								
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur								
		C-6.3 : Terrains de camping								
		C-6.4 : Arcades de jeux								
		C-7 : Commerces para-industriels								
		C-8 : Commerce artisanal								
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier								
		C-10 : Commerces et services régionaux								
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères								
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées								
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées								
		I-4 : Industries extractives								
		I-5 : Aéroport								
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	■							
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux								
		P-1.3 : Terrains de sports								
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux								
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux								
		P-4 : Infrastructures publiques majeures								
		P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs								
	AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage	■							
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole								
		A-3 : Activité para-agricole								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES SPÉCIFIQUES	**STRUCTURE**	Isolée								
		Jumelée								
		Contiguë								
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)								
		Profondeur minimale (m)								
		Superficie de planchers minimale par logement (m^2)								
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m^2)								
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m^2)								
		Hauteur en étage(s) minimale								
		Hauteur en étage(s) maximale								
		Hauteur en mètres minimale								
		Hauteur en mètres maximale								
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)								
		Rapport bâti/terrain minimal (%)								
		Rapport bâti/terrain maximal (%)								
	MARGES	Avant minimale (m)								
		Latérale minimale (m)								
		Latérales totales minimales (m)								
		Arrière minimale (m)								
LOTISSEMENT										
	TERRAIN	Largeur minimale (m)								
		Profondeur minimale (m)								
		Superficie minimale (m^2)	**8 000**							
DIVERS										
Usage résidentiel autorisé en vertu de l'article 251.1			■							
Chapitre 5 : Dispositions encadrant l'abattage d'arbres dans les bois et corridors forestiers d'intérêt pour la protection du couvert forestier			■							

NOTES	**AMENDEMENTS**		**AMENDEMENTS**	
	1103-0	2006-09-12		
	1103-58	2020-05-13		

VILLE DE Mascouche

ZONE: **CON 130**

Annexe «A» du règlement de zonage numéro 1103

CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES										
USAGES PERMIS	**HABITATION**	H-1 : Habitation unifamiliale	■							
		H-2 : Habitation bifamiliale								
		H-3 : Habitation trifamiliale								
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)								
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective								
		H-6 : Maison-mobile								
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage								
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux								
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface								
		C-2.3 : Marché aux puces								
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface								
		C-4.1 : Gîte touristique et tâble champêtre								
		C-4.2 : Autres types d'hébergement								
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool								
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool								
		C-4.5 : Spectacles érotiques								
		C-5.1 : Postes d'essence								
		C-5.2 : Stations-services (entretien)								
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)								
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs								
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés								
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules								
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture								
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions								
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs								
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces								
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique								
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur								
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur								
		C-6.3 : Terrains de camping								
		C-6.4 : Arcades de jeux								
		C-7 : Commerces para-industriels								
		C-8 : Commerce artisanal								
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier								
		C-10 : Commerces et services régionaux								
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères								
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées								
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées								
		I-4 : Industries extractives								
		I-5 : Aéroport								
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	■							
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux								
		P-1.3 : Terrains de sports								
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux								
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux								
		P-4 : Infrastructures publiques majeures								
		P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs								
	AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage	■							
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole								
		A-3 : Activité para-agricole								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES SPÉCIFIQUES	**STRUCTURE**	Isolée								
		Jumelée								
		Contiguë								
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)								
		Profondeur minimale (m)								
		Superficie de planchers minimale par logement (m^2)								
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m^2)								
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m^2)								
		Hauteur en étage(s) minimale								
		Hauteur en étage(s) maximale								
		Hauteur en mètres minimale								
		Hauteur en mètres maximale								
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)								
		Rapport bâti/terrain minimal (%)								
		Rapport bâti/terrain maximal (%)								
	MARGES	Avant minimale (m)								
		Latérale minimale (m)								
		Latérales totales minimales (m)								
		Arrière minimale (m)								
LOTISSEMENT										
	TERRAIN	Largeur minimale (m)								
		Profondeur minimale (m)								
		Superficie minimale (m^2)	**8 000**							
DIVERS										
Usage résidentiel autorisé en vertu de l'article 251.1			■							
Chapitre 5 : Dispositions encadrant l'abattage d'arbres dans les bois et corridors forestiers d'intérêt pour la protection du couvert forestier			■							

NOTES	**AMENDEMENTS**		**AMENDEMENTS**	
	1103-0	2006-09-12		
	1103-58	2020-05-13		

VILLE DE Mascouche

ZONE: **CON 131**

Annexe «A» du règlement de zonage numéro 1103

CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES										
USAGES PERMIS	**HABITATION**	H-1 : Habitation unifamiliale	■							
		H-2 : Habitation bifamiliale								
		H-3 : Habitation trifamiliale								
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)								
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective								
		H-6 : Maison-mobile								
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage								
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux								
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface								
		C-2.3 : Marché aux puces								
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface								
		C-4.1 : Gîte touristique et tâble champêtre								
		C-4.2 : Autres types d'hébergement								
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool								
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool								
		C-4.5 : Spectacles érotiques								
		C-5.1 : Postes d'essence								
		C-5.2 : Stations-services (entretien)								
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)								
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs								
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés								
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules								
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture								
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions								
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs								
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces								
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique								
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur								
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur								
		C-6.3 : Terrains de camping								
		C-6.4 : Arcades de jeux								
		C-7 : Commerces para-industriels								
		C-8 : Commerce artisanal								
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier								
		C-10 : Commerces et services régionaux								
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères								
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées								
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées								
		I-4 : Industries extractives								
		I-5 : Aéroport								
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	■							
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux								
		P-1.3 : Terrains de sports								
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux								
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux								
		P-4 : Infrastructures publiques majeures								
		P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs								
	AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage	■							
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole								
		A-3 : Activité para-agricole								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES SPÉCIFIQUES	**STRUCTURE**	Isolée								
		Jumelée								
		Contiguë								
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)								
		Profondeur minimale (m)								
		Superficie de planchers minimale par logement (m^2)								
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m^2)								
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m^2)								
		Hauteur en étage(s) minimale								
		Hauteur en étage(s) maximale								
		Hauteur en mètres minimale								
		Hauteur en mètres maximale								
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)								
		Rapport bâti/terrain minimal (%)								
		Rapport bâti/terrain maximal (%)								
	MARGES	Avant minimale (m)								
		Latérale minimale (m)								
		Latérales totales minimales (m)								
		Arrière minimale (m)								
LOTISSEMENT										
	TERRAIN	Largeur minimale (m)								
		Profondeur minimale (m)								
		Superficie minimale (m^2)	**8 000**							
DIVERS										
Usage résidentiel autorisé en vertu de l'article 251.1			■							
Chapitre 5 : Dispositions encadrant l'abattage d'arbres dans les bois et corridors forestiers d'intérêt pour la protection du couvert forestier			■							

NOTES	**AMENDEMENTS**		**AMENDEMENTS**	
	1103-0	2006-09-12		
	1103-58	2020-05-13		

VILLE DE Mascouche

ZONE: **CON 132**

Annexe «A» du règlement de zonage numéro 1103

CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES										
USAGES PERMIS	**HABITATION**	H-1 : Habitation unifamiliale	■							
		H-2 : Habitation bifamiliale								
		H-3 : Habitation trifamiliale								
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)								
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective								
		H-6 : Maison-mobile								
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage								
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux								
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface								
		C-2.3 : Marché aux puces								
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface								
		C-4.1 : Gîte touristique et tâble champêtre								
		C-4.2 : Autres types d'hébergement								
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool								
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool								
		C-4.5 : Spectacles érotiques								
		C-5.1 : Postes d'essence								
		C-5.2 : Stations-services (entretien)								
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)								
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs								
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés								
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules								
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture								
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions								
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs								
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces								
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique								
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur								
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur								
		C-6.3 : Terrains de camping								
		C-6.4 : Arcades de jeux								
		C-7 : Commerces para-industriels								
		C-8 : Commerce artisanal								
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier								
		C-10 : Commerces et services régionaux								
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères								
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées								
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées								
		I-4 : Industries extractives								
		I-5 : Aéroport								
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	■							
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux								
		P-1.3 : Terrains de sports								
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux								
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux								
		P-4 : Infrastructures publiques majeures								
		P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs								
	AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage	■							
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole								
		A-3 : Activité para-agricole								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES SPÉCIFIQUES	**STRUCTURE**	Isolée								
		Jumelée								
		Contiguë								
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)								
		Profondeur minimale (m)								
		Superficie de planchers minimale par logement (m^2)								
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m^2)								
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m^2)								
		Hauteur en étage(s) minimale								
		Hauteur en étage(s) maximale								
		Hauteur en mètres minimale								
		Hauteur en mètres maximale								
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)								
		Rapport bâti/terrain minimal (%)								
		Rapport bâti/terrain maximal (%)								
	MARGES	Avant minimale (m)								
		Latérale minimale (m)								
		Latérales totales minimales (m)								
		Arrière minimale (m)								
LOTISSEMENT										
	TERRAIN	Largeur minimale (m)								
		Profondeur minimale (m)								
		Superficie minimale (m^2)	**8 000**							
DIVERS										
Usage résidentiel autorisé en vertu de l'article 251.1			■							
Chapitre 5 : Dispositions encadrant l'abattage d'arbres dans les bois et corridors forestiers d'intérêt pour la protection du couvert forestier			■							

NOTES	**AMENDEMENTS**		**AMENDEMENTS**	
	1103-0	2006-09-12		
	1103-58	2020-05-13		

VILLE DE Mascouche

ZONE: CON 141

Annexe «A» du règlement de zonage numéro 1103

CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	**HABITATION**	H-1 : Habitation unifamiliale							
		H-2 : Habitation bifamiliale							
		H-3 : Habitation trifamiliale							
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)							
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective							
		H-6 : Maison-mobile							
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage							
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux							
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface							
		C-2.3 : Marché aux puces							
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface							
		C-4.1 : Gîte touristique et tâble champêtre							
		C-4.2 : Autres types d'hébergement							
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool							
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool							
		C-4.5 : Spectacles érotiques							
		C-5.1 : Postes d'essence							
		C-5.2 : Stations-services (entretien)							
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)							
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs							
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés							
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules							
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture							
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions							
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs							
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces							
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique							
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur							
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur							
		C-6.3 : Terrains de camping							
		C-6.4 : Arcades de jeux							
		C-7 : Commerces para-industriels							
		C-8 : Commerce artisanal							
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier							
		C-10 : Commerces et services régionaux							
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères							
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées							
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées							
		I-4 : Industries extractives							
		I-5 : Aéroport							
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	●						
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux							
		P-1.3 : Terrains de sports							
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux							
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux							
		P-4 : Infrastructures publiques majeures							
		P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs							
	AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage							
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole							
		A-3 : Activité para-agricole							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								
NORMES									
NORMES SPÉCIFIQUES	**STRUCTURE**	Isolée							
		Jumelée							
		Contiguë							
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)							
		Profondeur minimale (m)							
		Superficie de planchers minimale par logement (m^2)							
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m^2)							
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m^2)							
		Hauteur en étage(s) minimale							
		Hauteur en étage(s) maximale							
		Hauteur en mètres minimale							
		Hauteur en mètres maximale							
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)							
		Rapport bâti/terrain minimal (%)							
		Rapport bâti/terrain maximal (%)							
	MARGES	Avant minimale (m)							
		Latérale minimale (m)							
		Latérales totales minimales (m)							
		Arrière minimale (m)							
LOTISSEMENT									
	TERRAIN	Largeur minimale (m)							
		Profondeur minimale (m)							
		Superficie minimale (m^2)							
DIVERS									
Normes spécifiques à certaines zones Conservation (art. 269)			●						

NOTES

AMENDEMENTS	
No. Règl.	Date
1103-27	2014-11-26

VILLE DE Mascouche

ZONE: CON 142

Annexe «A» du règlement de zonage numéro 1103

CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	**HABITATION**	H-1 : Habitation unifamiliale							
		H-2 : Habitation bifamiliale							
		H-3 : Habitation trifamiliale							
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)							
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective							
		H-6 : Maison-mobile							
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage							
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux							
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface							
		C-2.3 : Marché aux puces							
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface							
		C-4.1 : Gîte touristique et tâble champêtre							
		C-4.2 : Autres types d'hébergement							
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool							
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool							
		C-4.5 : Spectacles érotiques							
		C-5.1 : Postes d'essence							
		C-5.2 : Stations-services (entretien)							
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)							
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs							
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés							
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules							
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture							
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions							
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs							
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces							
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique							
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur							
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur							
		C-6.3 : Terrains de camping							
		C-6.4 : Arcades de jeux							
		C-7 : Commerces para-industriels							
		C-8 : Commerce artisanal							
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier							
		C-10 : Commerces et services régionaux							
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères							
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées							
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées							
		I-4 : Industries extractives							
		I-5 : Aéroport							
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature							
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux							
		P-1.3 : Terrains de sports							
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux							
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux							
		P-4 : Infrastructures publiques majeures							
		P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs							
	AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage	●						
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole							
		A-3 : Activité para-agricole							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								
NORMES									
NORMES SPÉCIFIQUES	**STRUCTURE**	Isolée							
		Jumelée							
		Contiguë							
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)							
		Profondeur minimale (m)							
		Superficie de planchers minimale par logement (m^2)							
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m^2)							
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m^2)							
		Hauteur en étage(s) minimale							
		Hauteur en étage(s) maximale							
		Hauteur en mètres minimale							
		Hauteur en mètres maximale							
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)							
		Rapport bâti/terrain minimal (%)							
		Rapport bâti/terrain maximal (%)							
	MARGES	Avant minimale (m)							
		Latérale minimale (m)							
		Latérales totales minimales (m)							
		Arrière minimale (m)							
LOTISSEMENT									
	TERRAIN	Largeur minimale (m)							
		Profondeur minimale (m)							
		Superficie minimale (m^2)							
DIVERS									
Normes spécifiques à certaines zones Conservation (art. 269)			●						

NOTES	**AMENDEMENTS**	
	No. Règl.	Date
	1103-27	2014-11-26

VILLE DE Mascouche

ZONE: CON 214

Annexe «A» du règlement de zonage numéro 1103

CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	**HABITATION**	H-1 : Habitation unifamiliale							
		H-2 : Habitation bifamiliale							
		H-3 : Habitation trifamiliale							
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)							
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective							
		H-6 : Maison-mobile							
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage							
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux							
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface							
		C-2.3 : Marché aux puces							
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface							
		C-4.1 : Gîte touristique et tâble champêtre							
		C-4.2 : Autres types d'hébergement							
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool							
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool							
		C-4.5 : Spectacles érotiques							
		C-5.1 : Postes d'essence							
		C-5.2 : Stations-services (entretien)							
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)							
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs							
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés							
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules							
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture							
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions							
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs							
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces							
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique							
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur							
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur							
		C-6.3 : Terrains de camping							
		C-6.4 : Arcades de jeux							
		C-7 : Commerces para-industriels							
		C-8 : Commerce artisanal							
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier							
		C-10 : Commerces et services régionaux							
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères							
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées							
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées							
		I-4 : Industries extractives							
		I-5 : Aéroport							
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	●						
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux							
		P-1.3 : Terrains de sports							
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux							
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux							
		P-4 : Infrastructures publiques majeures							
		P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs							
	AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage							
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole							
		A-3 : Activité para-agricole							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								
NORMES									
NORMES SPÉCIFIQUES	**STRUCTURE**	Isolée							
		Jumelée							
		Contiguë							
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)							
		Profondeur minimale (m)							
		Superficie de planchers minimale par logement (m^2)							
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m^2)							
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m^2)							
		Hauteur en étage(s) minimale							
		Hauteur en étage(s) maximale							
		Hauteur en mètres minimale							
		Hauteur en mètres maximale							
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)							
		Rapport bâti/terrain minimal (%)							
		Rapport bâti/terrain maximal (%)							
	MARGES	Avant minimale (m)							
		Latérale minimale (m)							
		Latérales totales minimales (m)							
		Arrière minimale (m)							
LOTISSEMENT									
	TERRAIN	Largeur minimale (m)							
		Profondeur minimale (m)							
		Superficie minimale (m^2)							
DIVERS									
Normes spécifiques à certaines zones de conservation (art. 269)			●						
P.I.I.A.			●						

NOTES

AMENDEMENTS	
No. Règl.	Date
1103-35	2015-07-03

VILLE DE Mascouche

ZONE: **CON 225**

Annexe «A» du règlement de zonage numéro 1103

CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES										
USAGES PERMIS	**HABITATION**	H-1 : Habitation unifamiliale								
		H-2 : Habitation bifamiliale								
		H-3 : Habitation trifamiliale								
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)								
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective								
		H-6 : Maison-mobile								
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage								
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux								
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface								
		C-2.3 : Marché aux puces								
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface								
		C-4.1 : Gîte touristique et tâble champêtre								
		C-4.2 : Autres types d'hébergement								
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool								
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool								
		C-4.5 : Spectacles érotiques								
		C-5.1 : Postes d'essence								
		C-5.2 : Stations-services (entretien)								
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)								
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs								
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés								
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules								
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture								
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions								
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs								
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces								
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique								
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur								
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur								
		C-6.3 : Terrains de camping								
		C-6.4 : Arcades de jeux								
		C-7 : Commerces para-industriels								
		C-8 : Commerce artisanal								
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier								
		C-10 : Commerces et services régionaux								
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères								
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées								
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées								
		I-4 : Industries extractives								
		I-5 : Aéroport								
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	■							
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux								
		P-1.3 : Terrains de sports								
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux								
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux								
		P-4 : Infrastructures publiques majeures								
		P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs								
	AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage								
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole								
		A-3 : Activité para-agricole								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS			**(1)**						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES SPÉCIFIQUES	**STRUCTURE**	Isolée		■						
		Jumelée								
		Contiguë								
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)								
		Profondeur minimale (m)								
		Superficie de planchers minimale par logement (m^2)								
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m^2)								
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m^2)								
		Hauteur en étage(s) minimale								
		Hauteur en étage(s) maximale								
		Hauteur en mètres minimale								
		Hauteur en mètres maximale								
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)		**150**						
		Rapport bâti/terrain minimal (%)								
		Rapport bâti/terrain maximal (%)		**50**						
	MARGES	Avant minimale (m)		**7**						
		Latérale minimale (m)		**5**						
		Latérales totales minimales (m)		**10**						
		Arrière minimale (m)		**8**						
LOTISSEMENT										
	TERRAIN	Largeur minimale (m)		**20**						
		Profondeur minimale (m)		**30**						
		Superficie minimale (m^2)		**600**						
DIVERS										
Normes spécifiques à certaines zones Conservation (art. 269)			■							
P.I.I.A.				■						
Chapitre 5 : Dispositions encadrant l'abattage d'arbres dans les bois et corridors forestiers d'intérêt pour la protection du couvert forestier			■	■						

NOTES

(1) Antenne de télécommunication

AMENDEMENTS		AMENDEMENTS	
1103-35 *	2015-07-03		
1103-58	2020-05-13		

* Modification aux limites de la zone seulement

VILLE DE Mascouche

ZONE: **CON 232**

Annexe «A» du règlement de zonage numéro 1103

CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES										
USAGES PERMIS	**HABITATION**	H-1 : Habitation unifamiliale								
		H-2 : Habitation bifamiliale								
		H-3 : Habitation trifamiliale								
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)								
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective								
		H-6 : Maison-mobile								
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage								
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux								
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface								
		C-2.3 : Marché aux puces								
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface								
		C-4.1 : Gîte touristique et tâble champêtre								
		C-4.2 : Autres types d'hébergement								
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool								
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool								
		C-4.5 : Spectacles érotiques								
		C-5.1 : Postes d'essence								
		C-5.2 : Stations-services (entretien)								
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)								
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs								
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés								
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules								
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture								
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions								
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs								
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces								
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique								
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur								
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur								
		C-6.3 : Terrains de camping								
		C-6.4 : Arcades de jeux								
		C-7 : Commerces para-industriels								
		C-8 : Commerce artisanal								
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier								
		C-10 : Commerces et services régionaux								
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères								
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées								
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées								
		I-4 : Industries extractives								
		I-5 : Aéroport								
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	■							
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux								
		P-1.3 : Terrains de sports								
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux								
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux								
		P-4 : Infrastructures publiques majeures								
		P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs								
	AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage		■ **(1)**						
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole								
		A-3 : Activité para-agricole								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES SPÉCIFIQUES	**STRUCTURE**	Isolée		■						
		Jumelée								
		Contiguë								
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)								
		Profondeur minimale (m)								
		Superficie de planchers minimale par logement (m^2)								
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m^2)								
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m^2)								
		Hauteur en étage(s) minimale		**1**						
		Hauteur en étage(s) maximale		**2**						
		Hauteur en mètres minimale								
		Hauteur en mètres maximale								
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)		**60**						
		Rapport bâti/terrain minimal (%)								
		Rapport bâti/terrain maximal (%)		**30**						
	MARGES	Avant minimale (m)		**15**						
		Latérale minimale (m)		**12**						
		Latérales totales minimales (m)		**24**						
		Arrière minimale (m)		**8**						
LOTISSEMENT										
	TERRAIN	Largeur minimale (m)								
		Profondeur minimale (m)								
		Superficie minimale (m^2)								
DIVERS										
Normes spécifiques à certaines zones Conservation (art. 269)			■	■						
P.I.I.A.			■	■						
Chapitre 5 : Dispositions encadrant l'abattage d'arbres dans les bois et corridors forestiers d'intérêt pour la protection du couvert forestier			■	■						

NOTES

(1) Seules les activités d'acériculture et de sylviculture sont autorisées.

AMENDEMENTS		AMENDEMENTS	
1103-35	2015-07-03		
1103-58	2020-05-13		

VILLE DE Mascouche

ZONE: CON 241

CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES							
USAGES PERMIS	**HABITATION**						
	H-1 : Habitation unifamiliale						
	H-2 : Habitation bifamiliale						
	H-3 : Habitation trifamiliale						
	H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)						
	H-5 : Habitation multifamiliale et collective						
	H-6 : Maison-mobile						
	COMMERCE						
	C-1 : Commerces et services de voisinage						
	C-2.1 : Commerces et services locaux généraux						
	C-2.2 : Commerces locaux à grande surface						
	C-2.3 : Marché aux puces						
	C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface						
	C-4.1 : Gîte touristique et tâble champêtre						
	C-4.2 : Autres types d'hébergement						
	C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool						
	C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool						
	C-4.5 : Spectacles érotiques						
	C-5.1 : Postes d'essence						
	C-5.2 : Stations-services (entretien)						
	C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)						
	C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs						
	C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés						
	C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules						
	C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture						
	C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions						
	C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs						
	C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces						
	C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique						
	C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur						
	C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur						
	C-6.3 : Terrains de camping						
	C-6.4 : Arcades de jeux						
	C-7 : Commerces para-industriels						
	C-8 : Commerce artisanal						
	C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier						
	C-10 : Commerces et services régionaux						
	INDUSTRIE						
	I-1 : Commerces de gros et industries légères						
	I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées						
	I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées						
	I-4 : Industries extractives						
	I-5 : Aéroport						
	PUBLIC						
	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	●					
	P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux	●					
	P-1.3 : Terrains de sports						
	P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux						
	P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux						
	P-4 : Infrastructures publiques majeures						
	P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs						
	AGRICULTURE						
	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage						
	A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole						
	A-3 : Activité para-agricole						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		**(1)**				
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						
NORMES							
NORMES SPÉCIFIQUES	**STRUCTURE**						
	Isolée		●				
	Jumelée						
	Contiguë						
	DIMENSIONS						
	Largeur minimale (m)						
	Profondeur minimale (m)						
	Superficie de planchers minimale par logement (m^2)						
	Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m^2)						
	Superficie de plancher maximale par bâtiment (m^2)						
	Hauteur en étage(s) minimale						
	Hauteur en étage(s) maximale						
	Hauteur en mètres minimale						
	Hauteur en mètres maximale						
	DENSITÉ						
	Rapport planchers/terrain maximal (%)		**150**				
	Rapport bâti/terrain minimal (%)						
	Rapport bâti/terrain maximal (%)		**50**				
	MARGES						
	Avant minimale (m)		**7**				
	Latérale minimale (m)		**5**				
	Latérales totales minimales (m)		**10**				
	Arrière minimale (m)		**8**				
LOTISSEMENT							
	TERRAIN						
	Largeur minimale (m)		**20**				
	Profondeur minimale (m)		**30**				
	Superficie minimale (m^2)		**600**				
DIVERS							
Normes spécifiques à certaines zones Conservation (art. 269)		●					
PIIA			●				

NOTES	**Amendements**	
(1) Antenne de télécommunication	No. Règl.	Date

VILLE DE Mascouche

ZONE: CON 253

Annexe «A» du règlement de zonage numéro 1103

CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale							
		H-2 : Habitation bifamiliale							
		H-3 : Habitation trifamiliale							
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)							
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective							
		H-6 : Maison-mobile							
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage							
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux							
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface							
		C-2.3 : Marché aux puces							
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface							
		C-4.1 : Gîte touristique et tâble champêtre							
		C-4.2 : Autres types d'hébergement							
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool							
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool							
		C-4.5 : Spectacles érotiques							
		C-5.1 : Postes d'essence							
		C-5.2 : Stations-services (entretien)							
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)							
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs							
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés							
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules							
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture							
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions							
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs							
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces							
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique							
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur							
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur							
		C-6.3 : Terrains de camping							
		C-6.4 : Arcades de jeux							
		C-7 : Commerces para-industriels							
		C-8 : Commerce artisanal							
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier							
		C-10 : Commerces et services régionaux							
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères							
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées							
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées							
		I-4 : Industries extractives							
		I-5 : Aéroport							
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	●						
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux							
		P-1.3 : Terrains de sports							
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux							
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux							
		P-4 : Infrastructures publiques majeures							
		P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs							
	AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage		●					
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole							
		A-3 : Activité para-agricole							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								
NORMES									
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée		●					
		Jumelée							
		Contiguë							
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)							
		Profondeur minimale (m)							
		Superficie de planchers minimale par logement (m^2)							
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m^2)							
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m^2)							
		Hauteur en étage(s) minimale		**1**					
		Hauteur en étage(s) maximale		**2**					
		Hauteur en mètres minimale							
		Hauteur en mètres maximale							
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)		**60**					
		Rapport bâti/terrain minimal (%)							
		Rapport bâti/terrain maximal (%)		**30**					
	MARGES	Avant minimale (m)		**15**					
		Latérale minimale (m)		**12**					
		Latérales totales minimales (m)		**24**					
		Arrière minimale (m)		**8**					
LOTISSEMENT									
	TERRAIN	Largeur minimale (m)							
		Profondeur minimale (m)							
		Superficie minimale (m^2)							
DIVERS									
Normes spécifiques à certaines zones des conservation (art. 269)			●	●					
P.I.I.A			●	●					

NOTES

AMENDEMENTS	
No. Règl.	Date
1103-35	2015-07-03

VILLE DE Mascouche

ZONE: **CON 255**

Annexe «A» du règlement de zonage numéro 1103

CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES										
USAGES PERMIS	**HABITATION**	H-1 : Habitation unifamiliale								
		H-2 : Habitation bifamiliale								
		H-3 : Habitation trifamiliale								
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)								
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective								
		H-6 : Maison-mobile								
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage								
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux								
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface								
		C-2.3 : Marché aux puces								
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface								
		C-4.1 : Gîte touristique et tâble champêtre								
		C-4.2 : Autres types d'hébergement								
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool								
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool								
		C-4.5 : Spectacles érotiques								
		C-5.1 : Postes d'essence								
		C-5.2 : Stations-services (entretien)								
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)								
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs								
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés								
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules								
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture								
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions								
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs								
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces								
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique								
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur								
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur								
		C-6.3 : Terrains de camping								
		C-6.4 : Arcades de jeux								
		C-7 : Commerces para-industriels								
		C-8 : Commerce artisanal								
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier								
		C-10 : Commerces et services régionaux								
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères								
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées								
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées								
		I-4 : Industries extractives								
		I-5 : Aéroport								
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	■							
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux	■							
		P-1.3 : Terrains de sports								
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux								
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux								
		P-4 : Infrastructures publiques majeures								
		P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs								
	AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage								
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole								
		A-3 : Activité para-agricole								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS			**(1)**						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES SPÉCIFIQUES	**STRUCTURE**	Isolée								
		Jumelée								
		Contiguë								
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)								
		Profondeur minimale (m)								
		Superficie de planchers minimale par logement (m^2)								
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m^2)								
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m^2)								
		Hauteur en étage(s) minimale								
		Hauteur en étage(s) maximale								
		Hauteur en mètres minimale								
		Hauteur en mètres maximale								
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)								
		Rapport bâti/terrain minimal (%)								
		Rapport bâti/terrain maximal (%)								
	MARGES	Avant minimale (m)								
		Latérale minimale (m)								
		Latérales totales minimales (m)								
		Arrière minimale (m)								
LOTISSEMENT										
	TERRAIN	Largeur minimale (m)								
		Profondeur minimale (m)								
		Superficie minimale (m^2)								
DIVERS										
Normes spécifiques à certaines zones Conservation (art. 269)			■	■						
P.I.I.A.			■	■						
Accès au terrain et stationnement hors rue				**(2)**						
Chapitre 5 : Dispositions encadrant l'abattage d'arbres dans les bois et corridors forestiers d'intérêt pour la protection du couvert forestier			■	■						

NOTES

(1) Règlement sur les usages conditionnels numéro 1198

(2) Les dispositions relatives aux accès au terrain et su stationnement hors rue de la section 8 du chapitre 3 du Règlement de zonage numéro 1103 ne s'appliquent pas et sont remplacées par les dispositions relatives aux allées d'accès et aires de stationnement de l'article 26.7 du Règlement sur les usages conditionnels numéro 1198

AMENDEMENTS		AMENDEMENTS	
1103-35	2015-07-03		
1103-52	2018-05-09		
1103-58	2020-05-13		

VILLE DE Mascouche

ZONE: CON 256

CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES							
USAGES PERMIS	**HABITATION**						
	H-1 : Habitation unifamiliale						
	H-2 : Habitation bifamiliale						
	H-3 : Habitation trifamiliale						
	H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)						
	H-5 : Habitation multifamiliale et collective						
	H-6 : Maison-mobile						
	COMMERCE						
	C-1 : Commerces et services de voisinage						
	C-2.1 : Commerces et services locaux généraux						
	C-2.2 : Commerces locaux à grande surface						
	C-2.3 : Marché aux puces						
	C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface						
	C-4.1 : Gîte touristique et tâble champêtre						
	C-4.2 : Autres types d'hébergement						
	C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool						
	C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool						
	C-4.5 : Spectacles érotiques						
	C-5.1 : Postes d'essence						
	C-5.2 : Stations-services (entretien)						
	C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)						
	C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs						
	C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés						
	C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules						
	C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture						
	C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions						
	C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs						
	C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces						
	C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique						
	C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur						
	C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur						
	C-6.3 : Terrains de camping						
	C-6.4 : Arcades de jeux						
	C-7 : Commerces para-industriels						
	C-8 : Commerce artisanal						
	C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier						
	C-10 : Commerces et services régionaux						
	INDUSTRIE						
	I-1 : Commerces de gros et industries légères						
	I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées						
	I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées						
	I-4 : Industries extractives						
	I-5 : Aéroport						
	PUBLIC						
	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	●					
	P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux						
	P-1.3 : Terrains de sports						
	P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux						
	P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux						
	P-4 : Infrastructures publiques majeures						
	P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs						
	AGRICULTURE						
	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage						
	A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole						
	A-3 : Activité para-agricole						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						
NORMES							
NORMES SPÉCIFIQUES	**STRUCTURE**						
	Isolée						
	Jumelée						
	Contiguë						
	DIMENSIONS						
	Largeur minimale (m)						
	Profondeur minimale (m)						
	Superficie de planchers minimale par logement (m^2)						
	Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m^2)						
	Superficie de plancher maximale par bâtiment (m^2)						
	Hauteur en étage(s) minimale						
	Hauteur en étage(s) maximale						
	Hauteur en mètres minimale						
	Hauteur en mètres maximale						
	DENSITÉ						
	Rapport planchers/terrain maximal (%)						
	Rapport bâti/terrain minimal (%)						
	Rapport bâti/terrain maximal (%)						
	MARGES						
	Avant minimale (m)						
	Latérale minimale (m)						
	Latérales totales minimales (m)						
	Arrière minimale (m)						
LOTISSEMENT							
	TERRAIN						
	Largeur minimale (m)						
	Profondeur minimale (m)						
	Superficie minimale (m^2)						
DIVERS							
Normes spécifiques à certaines zones de conservation (art. 269)		●					

NOTES	**Amendements**	
	No. Règl.	Date
	1103-5	2008-06-10

VILLE DE Mascouche

ZONE: CON 362

CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES							
USAGES PERMIS	**HABITATION**	H-1 : Habitation unifamiliale					
		H-2 : Habitation bifamiliale					
		H-3 : Habitation trifamiliale					
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)					
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective					
		H-6 : Maison-mobile					
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage					
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux					
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface					
		C-2.3 : Marché aux puces					
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface					
		C-4.1 : Gîte touristique et tâble champêtre					
		C-4.2 : Autres types d'hébergement					
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool					
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool					
		C-4.5 : Spectacles érotiques					
		C-5.1 : Postes d'essence					
		C-5.2 : Stations-services (entretien)					
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)					
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs					
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés					
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules					
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture					
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions					
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs					
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces					
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique					
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur					
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur					
		C-6.3 : Terrains de camping					
		C-6.4 : Arcades de jeux					
		C-7 : Commerces para-industriels					
		C-8 : Commerce artisanal					
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier					
		C-10 : Commerces et services régionaux					
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères					
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées					
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées					
		I-4 : Industries extractives					
		I-5 : Aéroport					
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	●				
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux					
		P-1.3 : Terrains de sports					
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux					
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux					
		P-4 : Infrastructures publiques majeures					
		P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs					
	AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage					
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole					
		A-3 : Activité para-agricole					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						
NORMES							
NORMES SPÉCIFIQUES	**STRUCTURE**	Isolée					
		Jumelée					
		Contiguë					
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)					
		Profondeur minimale (m)					
		Superficie de planchers minimale par logement (m^2)					
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m^2)					
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m^2)					
		Hauteur en étage(s) minimale					
		Hauteur en étage(s) maximale					
		Hauteur en mètres minimale					
		Hauteur en mètres maximale					
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)					
		Rapport bâti/terrain minimal (%)					
		Rapport bâti/terrain maximal (%)					
	MARGES	Avant minimale (m)					
		Latérale minimale (m)					
		Latérales totales minimales (m)					
		Arrière minimale (m)					
LOTISSEMENT							
	TERRAIN	Largeur minimale (m)					
		Profondeur minimale (m)					
		Superficie minimale (m^2)					
DIVERS							
Aucune construction n'est autorisée dans cette zone.			●				

NOTES	**Amendements**	
	No. Règl.	Date
	1103-5	2008-06-10
	1103-12	2010-06-22

VILLE DE Mascouche

ZONE: **CON 432**

Annexe «A» du règlement de zonage numéro 1103

CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS – HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale								
	H-2 : Habitation bifamiliale								
	H-3 : Habitation trifamiliale								
	H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)								
	H-5 : Habitation multifamiliale et collective								
	H-6 : Maison-mobile								
COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage								
	C-2.1 : Commerces et services locaux généraux								
	C-2.2 : Commerces locaux à grande surface								
	C-2.3 : Marché aux puces								
	C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface								
	C-4.1 : Gîte touristique et tâble champêtre								
	C-4.2 : Autres types d'hébergement								
	C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool								
	C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool								
	C-4.5 : Spectacles érotiques								
	C-5.1 : Postes d'essence								
	C-5.2 : Stations-services (entretien)								
	C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)								
	C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs								
	C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés								
	C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules								
	C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture								
	C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions								
	C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs								
	C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces								
	C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique								
	C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur								
	C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur								
	C-6.3 : Terrains de camping								
	C-6.4 : Arcades de jeux								
	C-7 : Commerces para-industriels								
	C-8 : Commerce artisanal								
	C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier								
	C-10 : Commerces et services régionaux								
INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères								
	I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées								
	I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées								
	I-4 : Industries extractives								
	I-5 : Aéroport								
PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	■							
	P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux								
	P-1.3 : Terrains de sports								
	P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux								
	P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux								
	P-4 : Infrastructures publiques majeures								
	P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs								
AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage	■ **(1)**							
	A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole								
	A-3 : Activité para-agricole								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES									
NORMES SPÉCIFIQUES – STRUCTURE	Isolée								
	Jumelée								
	Contiguë								
DIMENSIONS	Largeur minimale (m)								
	Profondeur minimale (m)								
	Superficie de planchers minimale par logement (m^2)								
	Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m^2)								
	Superficie de plancher maximale par bâtiment (m^2)								
	Hauteur en étage(s) minimale								
	Hauteur en étage(s) maximale								
	Hauteur en mètres minimale								
	Hauteur en mètres maximale								
DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)								
	Rapport bâti/terrain minimal (%)								
	Rapport bâti/terrain maximal (%)								
MARGES	Avant minimale (m)								
	Latérale minimale (m)								
	Latérales totales minimales (m)								
	Arrière minimale (m)								
LOTISSEMENT									
TERRAIN	Largeur minimale (m)								
	Profondeur minimale (m)								
	Superficie minimale (m^2)								
DIVERS									
Normes spécifiques à certaines zones Conservation (art. 269)		■							

NOTES	AMENDEMENTS		AMENDEMENTS	
(1) Seules les activités d'acériculture et de sylviculture sont autorisées.	1103-58	2020-05-13		

* Modification aux limites de la zone seulement

VILLE DE Mascouche

ZONE: CON 449

CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES							
USAGES PERMIS	**HABITATION**	H-1 : Habitation unifamiliale					
		H-2 : Habitation bifamiliale					
		H-3 : Habitation trifamiliale					
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)					
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective					
		H-6 : Maison-mobile					
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage					
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux					
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface					
		C-2.3 : Marché aux puces					
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface					
		C-4.1 : Gîte touristique et tâble champêtre					
		C-4.2 : Autres types d'hébergement					
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool					
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool					
		C-4.5 : Spectacles érotiques					
		C-5.1 : Postes d'essence					
		C-5.2 : Stations-services (entretien)					
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)					
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs					
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés					
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules					
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture					
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions					
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs					
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces					
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique					
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur					
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur					
		C-6.3 : Terrains de camping					
		C-6.4 : Arcades de jeux					
		C-7 : Commerces para-industriels					
		C-8 : Commerce artisanal					
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier					
		C-10 : Commerces et services régionaux					
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères					
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées					
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées					
		I-4 : Industries extractives					
		I-5 : Aéroport					
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	●				
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux					
		P-1.3 : Terrains de sports					
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux					
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux					
		P-4 : Infrastructures publiques majeures					
		P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs					
	AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage					
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole					
		A-3 : Activité para-agricole					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						
NORMES							
NORMES SPÉCIFIQUES	**STRUCTURE**	Isolée					
		Jumelée					
		Contiguë					
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)					
		Profondeur minimale (m)					
		Superficie de planchers minimale par logement (m^2)					
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m^2)					
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m^2)					
		Hauteur en étage(s) minimale					
		Hauteur en étage(s) maximale					
		Hauteur en mètres minimale					
		Hauteur en mètres maximale					
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)					
		Rapport bâti/terrain minimal (%)					
		Rapport bâti/terrain maximal (%)					
	MARGES	Avant minimale (m)					
		Latérale minimale (m)					
		Latérales totales minimales (m)					
		Arrière minimale (m)					
LOTISSEMENT							
	TERRAIN	Largeur minimale (m)					
		Profondeur minimale (m)					
		Superficie minimale (m^2)					
DIVERS							
Normes spécifiques à certaines zones Conservation (art. 269)			●				

NOTES	**Amendements**	
	No. Règl.	Date

VILLE DE Mascouche

ZONE: CON 451

CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES							
USAGES PERMIS	**HABITATION**	H-1 : Habitation unifamiliale					
		H-2 : Habitation bifamiliale					
		H-3 : Habitation trifamiliale					
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)					
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective					
		H-6 : Maison-mobile					
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage					
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux					
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface					
		C-2.3 : Marché aux puces					
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface					
		C-4.1 : Gîte touristique et tâble champêtre					
		C-4.2 : Autres types d'hébergement					
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool					
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool					
		C-4.5 : Spectacles érotiques					
		C-5.1 : Postes d'essence					
		C-5.2 : Stations-services (entretien)					
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)					
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs					
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés					
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules					
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture					
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions					
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs					
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces					
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique					
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur					
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur					
		C-6.3 : Terrains de camping					
		C-6.4 : Arcades de jeux					
		C-7 : Commerces para-industriels					
		C-8 : Commerce artisanal					
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier					
		C-10 : Commerces et services régionaux					
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères					
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées					
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées					
		I-4 : Industries extractives					
		I-5 : Aéroport					
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	●				
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux					
		P-1.3 : Terrains de sports					
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux					
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux					
		P-4 : Infrastructures publiques majeures					
		P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs					
	AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage					
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole					
		A-3 : Activité para-agricole					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						
NORMES							
NORMES SPÉCIFIQUES	**STRUCTURE**	Isolée					
		Jumelée					
		Contiguë					
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)					
		Profondeur minimale (m)					
		Superficie de planchers minimale par logement (m^2)					
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m^2)					
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m^2)					
		Hauteur en étage(s) minimale					
		Hauteur en étage(s) maximale					
		Hauteur en mètres minimale					
		Hauteur en mètres maximale					
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)					
		Rapport bâti/terrain minimal (%)					
		Rapport bâti/terrain maximal (%)					
	MARGES	Avant minimale (m)					
		Latérale minimale (m)					
		Latérales totales minimales (m)					
		Arrière minimale (m)					
LOTISSEMENT							
	TERRAIN	Largeur minimale (m)					
		Profondeur minimale (m)					
		Superficie minimale (m^2)					
DIVERS							
Normes spécifiques à certaines zones Conservation (art. 269)			●				

NOTES	Amendements	
	No. Règl.	Date
	1103-13	2010-06-22

VILLE DE Mascouche

ZONE: CON 502

Annexe «A» du règlement de zonage numéro 1103

CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	**HABITATION**	H-1 : Habitation unifamiliale							
		H-2 : Habitation bifamiliale							
		H-3 : Habitation trifamiliale							
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)							
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective							
		H-6 : Maison-mobile							
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage							
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux							
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface							
		C-2.3 : Marché aux puces							
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface							
		C-4.1 : Gîte touristique et tâble champêtre							
		C-4.2 : Autres types d'hébergement							
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool							
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool							
		C-4.5 : Spectacles érotiques							
		C-5.1 : Postes d'essence							
		C-5.2 : Stations-services (entretien)							
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)							
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs							
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés							
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules							
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture							
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions							
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs							
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces							
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique							
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur							
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur							
		C-6.3 : Terrains de camping							
		C-6.4 : Arcades de jeux							
		C-7 : Commerces para-industriels							
		C-8 : Commerce artisanal							
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier							
		C-10 : Commerces et services régionaux							
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères							
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées							
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées							
		I-4 : Industries extractives							
		I-5 : Aéroport							
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	●						
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux							
		P-1.3 : Terrains de sports							
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux							
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux							
		P-4 : Infrastructures publiques majeures		●					
		P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs							
	AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage							
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole							
		A-3 : Activité para-agricole							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS			**(1)**					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								
NORMES									
NORMES SPÉCIFIQUES	**STRUCTURE**	Isolée							
		Jumelée							
		Contiguë							
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)							
		Profondeur minimale (m)							
		Superficie de planchers minimale par logement (m^2)							
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m^2)							
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m^2)							
		Hauteur en étage(s) minimale							
		Hauteur en étage(s) maximale							
		Hauteur en mètres minimale							
		Hauteur en mètres maximale							
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)							
		Rapport bâti/terrain minimal (%)							
		Rapport bâti/terrain maximal (%)							
	MARGES	Avant minimale (m)							
		Latérale minimale (m)							
		Latérales totales minimales (m)							
		Arrière minimale (m)							
LOTISSEMENT									
	TERRAIN	Largeur minimale (m)							
		Profondeur minimale (m)							
		Superficie minimale (m^2)							
DIVERS									
Normes spécifiques à certaines zones Conservation (art. 269)			●	●					

NOTES

(1) Bassins de rétention

AMENDEMENTS

No. Règl.	Date
1103-29	2014-11-26

VILLE DE Mascouche

ZONE: **CON 503**

Annexe «A» du règlement de zonage numéro 1103

CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS – HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale								
	H-2 : Habitation bifamiliale								
	H-3 : Habitation trifamiliale								
	H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)								
	H-5 : Habitation multifamiliale et collective								
	H-6 : Maison-mobile								
COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage								
	C-2.1 : Commerces et services locaux généraux								
	C-2.2 : Commerces locaux à grande surface								
	C-2.3 : Marché aux puces								
	C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface								
	C-4.1 : Gîte touristique et tâble champêtre								
	C-4.2 : Autres types d'hébergement								
	C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool								
	C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool								
	C-4.5 : Spectacles érotiques								
	C-5.1 : Postes d'essence								
	C-5.2 : Stations-services (entretien)								
	C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)								
	C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs								
	C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés								
	C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules								
	C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture								
	C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions								
	C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs								
	C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces								
	C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique								
	C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur								
	C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur								
	C-6.3 : Terrains de camping								
	C-6.4 : Arcades de jeux								
	C-7 : Commerces para-industriels								
	C-8 : Commerce artisanal								
	C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier								
	C-10 : Commerces et services régionaux								
INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères								
	I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées								
	I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées								
	I-4 : Industries extractives								
	I-5 : Aéroport								
PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	■							
	P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux								
	P-1.3 : Terrains de sports								
	P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux								
	P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux								
	P-4 : Infrastructures publiques majeures								
	P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs								
AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage	■ **(1)**							
	A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole								
	A-3 : Activité para-agricole								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES									
NORMES SPÉCIFIQUES – STRUCTURE	Isolée								
	Jumelée								
	Contiguë								
DIMENSIONS	Largeur minimale (m)								
	Profondeur minimale (m)								
	Superficie de planchers minimale par logement (m^2)								
	Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m^2)								
	Superficie de plancher maximale par bâtiment (m^2)								
	Hauteur en étage(s) minimale								
	Hauteur en étage(s) maximale								
	Hauteur en mètres minimale								
	Hauteur en mètres maximale								
DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)								
	Rapport bâti/terrain minimal (%)								
	Rapport bâti/terrain maximal (%)								
MARGES	Avant minimale (m)								
	Latérale minimale (m)								
	Latérales totales minimales (m)								
	Arrière minimale (m)								
LOTISSEMENT									
TERRAIN	Largeur minimale (m)								
	Profondeur minimale (m)								
	Superficie minimale (m^2)								
DIVERS									
Normes spécifiques à certaines zones Conservation (art. 269)		■							

NOTES	AMENDEMENTS		AMENDEMENTS	
(1) Seules les activités d'acériculture et de sylviculture sont autorisées.	1103-58	2020-05-13		

* Modification aux limites de la zone seulement

VILLE DE Mascouche

ZONE: **CON 508**

Annexe «A» du règlement de zonage numéro 1103

CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS – HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale								
	H-2 : Habitation bifamiliale								
	H-3 : Habitation trifamiliale								
	H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)								
	H-5 : Habitation multifamiliale et collective								
	H-6 : Maison-mobile								
COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage								
	C-2.1 : Commerces et services locaux généraux								
	C-2.2 : Commerces locaux à grande surface								
	C-2.3 : Marché aux puces								
	C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface								
	C-4.1 : Gîte touristique et tâble champêtre								
	C-4.2 : Autres types d'hébergement								
	C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool								
	C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool								
	C-4.5 : Spectacles érotiques								
	C-5.1 : Postes d'essence								
	C-5.2 : Stations-services (entretien)								
	C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)								
	C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs								
	C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés								
	C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules								
	C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture								
	C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions								
	C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs								
	C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces								
	C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique								
	C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur								
	C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur								
	C-6.3 : Terrains de camping								
	C-6.4 : Arcades de jeux								
	C-7 : Commerces para-industriels								
	C-8 : Commerce artisanal								
	C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier								
	C-10 : Commerces et services régionaux								
INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères								
	I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées								
	I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées								
	I-4 : Industries extractives								
	I-5 : Aéroport								
PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	■							
	P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux								
	P-1.3 : Terrains de sports								
	P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux								
	P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux								
	P-4 : Infrastructures publiques majeures								
	P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs								
AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage								
	A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole								
	A-3 : Activité para-agricole								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES									
NORMES SPÉCIFIQUES – STRUCTURE	Isolée								
	Jumelée								
	Contiguë								
DIMENSIONS	Largeur minimale (m)								
	Profondeur minimale (m)								
	Superficie de planchers minimale par logement (m^2)								
	Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m^2)								
	Superficie de plancher maximale par bâtiment (m^2)								
	Hauteur en étage(s) minimale								
	Hauteur en étage(s) maximale								
	Hauteur en mètres minimale								
	Hauteur en mètres maximale								
DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)								
	Rapport bâti/terrain minimal (%)								
	Rapport bâti/terrain maximal (%)								
MARGES	Avant minimale (m)								
	Latérale minimale (m)								
	Latérales totales minimales (m)								
	Arrière minimale (m)								
LOTISSEMENT									
TERRAIN	Largeur minimale (m)								
	Profondeur minimale (m)								
	Superficie minimale (m^2)								
DIVERS									
Normes spécifiques à certaines zones Conservation (art. 269)		■							

NOTES	AMENDEMENTS		AMENDEMENTS	
	1103-0	2006-09-12		
	1103-58 *	2020-05-13		

* Modification aux limites de la zone seulement

VILLE DE Mascouche

ZONE: **CON 546**

Annexe «A» du règlement de zonage numéro 1103

CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS – HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale								
	H-2 : Habitation bifamiliale								
	H-3 : Habitation trifamiliale								
	H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)								
	H-5 : Habitation multifamiliale et collective								
	H-6 : Maison-mobile								
COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage								
	C-2.1 : Commerces et services locaux généraux								
	C-2.2 : Commerces locaux à grande surface								
	C-2.3 : Marché aux puces								
	C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface								
	C-4.1 : Gîte touristique et tâble champêtre								
	C-4.2 : Autres types d'hébergement								
	C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool								
	C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool								
	C-4.5 : Spectacles érotiques								
	C-5.1 : Postes d'essence								
	C-5.2 : Stations-services (entretien)								
	C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)								
	C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs								
	C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés								
	C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules								
	C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture								
	C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions								
	C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs								
	C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces								
	C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique								
	C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur								
	C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur								
	C-6.3 : Terrains de camping								
	C-6.4 : Arcades de jeux								
	C-7 : Commerces para-industriels								
	C-8 : Commerce artisanal								
	C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier								
	C-10 : Commerces et services régionaux								
INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères								
	I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées								
	I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées								
	I-4 : Industries extractives								
	I-5 : Aéroport								
PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	■							
	P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux								
	P-1.3 : Terrains de sports								
	P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux								
	P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux								
	P-4 : Infrastructures publiques majeures								
	P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs								
AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage	■ **(1)**							
	A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole								
	A-3 : Activité para-agricole								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES									
NORMES SPÉCIFIQUES – STRUCTURE	Isolée								
	Jumelée								
	Contiguë								
DIMENSIONS	Largeur minimale (m)								
	Profondeur minimale (m)								
	Superficie de planchers minimale par logement (m^2)								
	Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m^2)								
	Superficie de plancher maximale par bâtiment (m^2)								
	Hauteur en étage(s) minimale								
	Hauteur en étage(s) maximale								
	Hauteur en mètres minimale								
	Hauteur en mètres maximale								
DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)								
	Rapport bâti/terrain minimal (%)								
	Rapport bâti/terrain maximal (%)								
MARGES	Avant minimale (m)								
	Latérale minimale (m)								
	Latérales totales minimales (m)								
	Arrière minimale (m)								
LOTISSEMENT									
TERRAIN	Largeur minimale (m)								
	Profondeur minimale (m)								
	Superficie minimale (m^2)								
DIVERS									
Normes spécifiques à certaines zones Conservation (art. 269)		■							

NOTES	AMENDEMENTS		AMENDEMENTS	
(1) Seules les activités d'acériculture et de sylviculture sont autorisées.	1103-58	2020-05-13		

* Modification aux limites de la zone seulement

VILLE DE Mascouche

ZONE: CON 596

Annexe «A» du règlement de zonage numéro 1103

CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	**HABITATION**	H-1 : Habitation unifamiliale							
		H-2 : Habitation bifamiliale							
		H-3 : Habitation trifamiliale							
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)							
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective							
		H-6 : Maison-mobile							
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage							
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux							
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface							
		C-2.3 : Marché aux puces							
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface							
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre							
		C-4.2 : Autres types d'hébergement							
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool							
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool							
		C-4.5 : Spectacles érotiques							
		C-5.1 : Postes d'essence							
		C-5.2 : Stations-services (entretien)							
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)							
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs							
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés							
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules							
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture							
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions							
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs							
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces							
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique							
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur							
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur							
		C-6.3 : Terrains de camping							
		C-6.4 : Arcades de jeux							
		C-7 : Commerces para-industriels							
		C-8 : Commerce artisanal							
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier							
		C-10 : Commerces et services régionaux							
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères							
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées							
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées							
		I-4 : Industries extractives							
		I-5 : Aéroport							
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	●						
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux							
		P-1.3 : Terrains de sports							
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux							
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux							
		P-4 : Infrastructures publiques majeures							
		P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs							
	AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage							
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole							
		A-3 : Activité para-agricole							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								
NORMES									
NORMES SPÉCIFIQUES	**STRUCTURE**	Isolée							
		Jumelée							
		Contiguë							
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)							
		Profondeur minimale (m)							
		Superficie de planchers minimale par logement (m^2)							
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m^2)							
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m^2)							
		Hauteur en étage(s) minimale							
		Hauteur en étage(s) maximale							
		Hauteur en mètres minimale							
		Hauteur en mètres maximale							
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)							
		Rapport bâti/terrain minimal (%)							
		Rapport bâti/terrain maximal (%)							
	MARGES	Avant minimale (m)							
		Latérale minimale (m)							
		Latérales totales minimales (m)							
		Arrière minimale (m)							
LOTISSEMENT									
	TERRAIN	Largeur minimale (m)							
		Profondeur minimale (m)							
		Superficie minimale (m^2)							
DIVERS									
Normes spécifiques à certaines zones Conservation (art. 269)			●						

NOTES	**AMENDEMENTS**	
	No. Règl.	Date
	1103-20	2013-00-00

VILLE DE Mascouche

ZONE: **CON 612**

Annexe «A» du règlement de zonage numéro 1103

CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS – HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale								
	H-2 : Habitation bifamiliale								
	H-3 : Habitation trifamiliale								
	H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)								
	H-5 : Habitation multifamiliale et collective								
	H-6 : Maison-mobile								
COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage								
	C-2.1 : Commerces et services locaux généraux								
	C-2.2 : Commerces locaux à grande surface								
	C-2.3 : Marché aux puces								
	C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface								
	C-4.1 : Gîte touristique et tâble champêtre								
	C-4.2 : Autres types d'hébergement								
	C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool								
	C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool								
	C-4.5 : Spectacles érotiques								
	C-5.1 : Postes d'essence								
	C-5.2 : Stations-services (entretien)								
	C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)								
	C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs								
	C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés								
	C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules								
	C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture								
	C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions								
	C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs								
	C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces								
	C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique								
	C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur								
	C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur								
	C-6.3 : Terrains de camping								
	C-6.4 : Arcades de jeux								
	C-7 : Commerces para-industriels								
	C-8 : Commerce artisanal								
	C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier								
	C-10 : Commerces et services régionaux								
INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères								
	I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées								
	I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées								
	I-4 : Industries extractives								
	I-5 : Aéroport								
PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	■							
	P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux								
	P-1.3 : Terrains de sports								
	P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux								
	P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux								
	P-4 : Infrastructures publiques majeures								
	P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs								
AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage								
	A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole								
	A-3 : Activité para-agricole								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES									
NORMES SPÉCIFIQUES – STRUCTURE	Isolée								
	Jumelée								
	Contiguë								
DIMENSIONS	Largeur minimale (m)								
	Profondeur minimale (m)								
	Superficie de planchers minimale par logement (m^2)								
	Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m^2)								
	Superficie de plancher maximale par bâtiment (m^2)								
	Hauteur en étage(s) minimale								
	Hauteur en étage(s) maximale								
	Hauteur en mètres minimale								
	Hauteur en mètres maximale								
DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)								
	Rapport bâti/terrain minimal (%)								
	Rapport bâti/terrain maximal (%)								
MARGES	Avant minimale (m)								
	Latérale minimale (m)								
	Latérales totales minimales (m)								
	Arrière minimale (m)								
LOTISSEMENT									
TERRAIN	Largeur minimale (m)								
	Profondeur minimale (m)								
	Superficie minimale (m^2)								
DIVERS									
Chapitre 5 : Dispositions encadrant l'abattage d'arbres dans les bois et corridors forestiers d'intérêt pour la protection du couvert forestier		■							
Les constructions accessoires à un bâtiment principal existant à l'entrée en vigueur du présent règlement sont autorisées		■							

NOTES

AMENDEMENTS		AMENDEMENTS	
1103-0	2006-09-12		
1103-58	2020-05-13		
1103-64	2021-08-25		